– XXXII –

CENTRES DE COPIE ET BIBLIOTHÈQUES*

En dépit de son titre, mon exposé ne sera pas divisé en deux parties, où seraient étudiés successivement les centres de copie et les bibliothèques. Celles-ci n'y tiendront qu'une place secondaire, qui sera définie plus loin, alors qu'à elles seules elles pouvaient faire l'objet d'un rapport. On y montrerait, par exemple, en tenant compte des travaux les plus récents, quels types de renseignements fournissent les sources historiques (au sens le plus large)[1], depuis la simple mention d'une bibliothèque ou d'un collectionneur jusqu'aux inventaires détaillés, tels ces catalogues du monastère de Saint-Jean-le-Théologien, à Patmos, dont le plus ancien est encore inédit et qui permettent d'identifier des manuscrits encore conservés aujourd'hui dans le fonds ; ou bien comment on peut, dans une démarche inverse – ainsi que l'ont fait O. Volk pour les bibliothèques conventuelles de Constantinople, de Thessalonique et de l'Asie Mineure[2], H. Kakoulidi pour celle du monastère de Pétra à Constantinople[3], B. L. Fonkitch pour celle de la Grande Laure de l'Athos[4] et F. Halkin pour celle du monastère du Mont Galésion[5] – rassembler les manuscrits, aujourd'hui dispersés en Europe et en Amérique, qui portent encore l'ex-libris ou la cote d'une bibliothèque déterminée[6].

En fait, l'essentiel de mon exposé concernera la copie des manuscrits. Les bibliothèques n'y interviendront qu'à l'occasion des relations qu'elles entretiennent avec les centres de copie soit pour leur fournir des modèles à transcrire, soit pour conserver la production du centre et la mettre à la disposition des lecteurs. Si on laisse de côté ce qui concerne la datation, qui est relativement bien connue, le problème fondamental pourrait être posé

* *Byzantine books and bookmen : Dumbarton Oaks colloquium 1971*, Washington 1975, p. 17-27.

1. Comme vient de le faire K. Manaphis pour les bibliothèques impériales et patriarcale de Constantinople : *Αἱ ἐν Κωνσταντινουπόλει βιβλιοθῆκαι αὐτοκρατορικαὶ καὶ πατριαρχικὴ καὶ περὶ τῶν ἐν αὐταῖς χειρογράφων μέχρι τῆς ἁλώσεως (1453)* (Ἀθηνᾶ suppl. 14), Athènes 1972.

2. O. Volk, *Die byzantinischen Klosterbibliotheken von Konstantinopel, Thessalonike und Kleinasien*, Diss. München 1954 ; la publication de ce livre, annoncée depuis longtemps, est encore attendue.

3. H. Kakoulidi, Ἡ Βιβλιοθήκη τῆς Μονῆς Προδρόμου-Πέτρας στὴν Κωνσταντινούπολη, *Ἑλληνικά* 21, 1968, p. 3-39 et pl. 1-5.

4. B. L. Fonkitch, La bibliothèque de la Grande Lavra du Mont-Athos aux x^e^-xiii^e^ siècles (en russe, avec résumé en français), *Palestinskij Sbornik* 80, 1967, p. 167-175.

5. F. Halkin, Manuscrits galésiotes, *Scriptorium* 15, 1961, p. 221-227 et pl. 17-18 (plus une note de N. G. Wilson, p. 317-320).

6. D'un tout autre esprit, comme l'indique son titre, et d'une importance capitale est la belle étude de L. Politis, Eine Schreiberschule im Kloster τῶν Ὁδηγῶν, *Byzantinische Zeitschrift* 51, 1958, p. 17-36 et 261-287, pl. 1-3 et 13-18.

en quatre questions : où, d'après quoi, comment et pourquoi copie-t-on des manuscrits dans l'Empire byzantin ?

18 Où ? – Dans quels centres de copie ? Dans quels ateliers ou officines ? J'écarterai délibérément, en raison du sujet, les copistes isolés, artisans établis à leur compte, amateurs érudits ou autres.

D'après quoi ? – Quelle est l'origine du modèle utilisé par le copiste : une minute d'atelier ? un livre d'une bibliothèque conventuelle ou publique ? un exemplaire d'une collection privée ? Par quelles voies se déplacent les manuscrits qui font connaître un texte nouveau (et c'est là le problème de l'édition) ou un état différent d'un texte déjà connu ?

Comment ? – Il s'agit là non pas des problèmes matériels que pose la copie, mais de questions comme : quelle est l'attitude du copiste, du chef d'atelier, éventuellement du commanditaire, à l'égard du texte à transcrire ?

Pourquoi ? – Pour quels motifs décide-t-on de copier un manuscrit : remplacement d'un modèle usé ou détérioré ? multiplication d'un texte jugé intéressant ? réponse à une commande précise ? Et qui en décide, notamment dans le cas d'un centre de copie annexé à une bibliothèque ?

Si nous disposions d'une documentation à la fois riche et précise, il serait facile de répondre à cette série de questions. Il n'en est malheureusement rien. Les textes et les documents de tout ordre ne fournissent que de rares indications, parce que ce qui va de soi – ou qui est présumé tel – ne mérite pas d'être mentionné, au jugement du contemporain qui écrit. Toutefois, des témoins fidèles sont parvenus jusqu'à nous, prêts à répondre aux questions que nous nous posons : les livres eux-mêmes, produits dans ces centres de copie, conservés des siècles durant dans ces bibliothèques. Il suffit de les interroger.

Les manuscrits qui ont conservé leur souscription indiquent d'eux-mêmes le nom du copiste, la date de son travail, parfois le nom du commanditaire ou celui du lieu de copie ; plus rarement, ils apportent des précisions sur le mode de travail du copiste[7] ou sur le modèle qu'il a reproduit[8].

Pour les autres, beaucoup plus nombreux, l'examen codicologique – ou archéologique – nous permet de reconstituer des groupes, d'en déterminer l'enchaînement, d'identifier, de proche en proche, l'atelier de copie et, avec l'aide de la paléographie traditionnelle, de préciser la date du travail.

7. Un moine de Saint-Sabas nous apprend ainsi que pour remplacer le *paterikon* vieilli et détérioré de son couvent, il a fait une nouvelle copie en deux tomes d'après plusieurs exemplaires empruntés aux monastères des environs et en adoptant un classement alphabétique. Le *Parisinus gr*. 1598 est le deuxième tome en question.

8. Léon Kinnamos, en 1276, déclare avoir copié son texte (Anastase le Sinaïte) sur un livre, plus ancien de 517 ans, conservé dans l'antique bibliothèque de la Sainte Église, à Rome. Son manuscrit est l'actuel *Parisinus gr*. 1115.